

Note de présentation du Compte Financier Unique de l'exercice 2024

AVANT-PROPOS	3
LA SITUATION FINANCIÈRE 2024 CONSOLIDÉE.....	4
1. LA STRUCTURE DU CFU 2024 - BUDGET PRINCIPAL.....	6
1.1 Les résultats comptables 2024 (en M€)	6
1.2 La répartition des dépenses et des recettes par poste.....	7
1.2.1 Les postes de la section de fonctionnement.....	7
1.2.2 Les postes de la section d'investissement	8
2. L'ÉVOLUTION DES DONNÉES DU CFU 2024 – BUDGET PRINCIPAL	9
2.1 L'évolution de la section de fonctionnement	9
2.1.1 Les dépenses réelles de fonctionnement	9
2.1.2 Les recettes réelles de fonctionnement	12
2.2 L'évolution de la section d'investissement.....	17
2.2.1 Les dépenses réelles d'investissement	17
2.2.2 Les recettes réelles d'investissement.....	25
3. L'ANALYSE DU CFU DES POMPES FUNÈBRES.....	29
4. L'ANALYSE DU CFU DU RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN	31

AVANT-PROPOS

Pour la deuxième année consécutive, la Ville d'Aubagne expérimente le Compte Financier Unique (CFU) qui remplace le Compte Administratif et le Compte de Gestion.

Le CFU concerne le Budget Principal de la Ville mais également le Budget Annexe des Pompes Funèbres et le Budget Annexe Réseau de Chaleur Urbain (RCU).

A l'instar du Compte Administratif, le CFU donne les informations nécessaires à l'appréciation des résultats financiers de la Collectivité.



LA SITUATION FINANCIÈRE 2024 CONSOLIDÉE

La situation financière consolidée de la Ville d'Aubagne (y compris les budgets annexes) est étroitement liée à celle de son budget principal. En effet, en 2024, le budget principal représente 98,37 % des recettes et 98,85 % des dépenses consolidées. Les résultats des budgets annexes ont un impact marginal qui s'apprécie notamment au niveau de l'épargne et des ratios associés.

Entre 2023 et 2024, l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, soit 5,716 M€, recule de 16,7 % avec une inflexion plus prononcée pour le seul budget principal (-17 %) alors que les budgets annexes affichent globalement une tendance à la hausse en la matière, du fait d'une réelle activité d'exploitation du Réseau de Chaleur Urbain après le récent transfert de l'équipement métropolitain au 1^{er} janvier 2023.

Le taux d'épargne qui indique la part des recettes réelles de fonctionnement affectée à la couverture du remboursement en capital, soit 6,95 % (7,14 % pour le budget principal), est inférieur de 18,5 % au taux de 2023.

Face à un remboursement de dette en capital en hausse de 3,4 %, l'épargne nette baisse par conséquent de 52,8 % (58 % pour le budget principal) et affiche - 4,259 M€.

En revanche, le désendettement de la Ville se poursuit avec une réduction de l'encours de près de 2 M€, de telle sorte que le taux d'endettement continue de diminuer, passant de 159 % en 2023 à 155 % en 2024.

En M€	2023				2024				Évolution
	Budget principal	Pompes Funèbres	Réseau de l'chaieur Urbain	Consolidé	Budget principal	Pompes Funèbres	Réseau de l'chaieur Urbain	Consolidé	Consolidé
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) (1)	80,259	0,179	0,000	80,439	81,563	0,045	0,581	82,189	2,2%
Dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) (2)	73,238	0,339	0,000	73,577	75,739	0,233	0,502	76,474	3,9%
Épargne brute (3) = (1)-(2)	7,021	-0,159	0,000	6,862	5,824	-0,187	0,079	5,716	-16,7%
Taux d'épargne brute (3)/(1)	8,75%	-88,71%	-	8,53%	7,14%	-411,84%	13,54%	6,95%	-18,5%
Remboursement dette en capital (4)	9,649	0,000	0,000	9,649	9,975	0,000	0,000	9,975	3,4%
Épargne nette (5) = (3)-(4)	-2,628	-0,159	0,000	-2,787	-4,151	-0,187	0,079	-4,259	-52,8%
Recettes réelles d'investissement hors dette (6)	7,374	0,000	0,000	7,374	6,483	0,000	0,002	6,485	-12,1%
Dépenses réelles d'investissement hors dette et avec travaux en régie (7)	8,552	0,000	0,000	8,552	12,253	0,000	0,000	12,253	43,3%
Besoin de financement (7)-(6)-(5)	3,805	0,159	0,000	3,964	9,921	0,187	-0,081	10,027	152,9%
Emprunt (8)	6,300	0,000	0,000	6,300	8,000	0,000	0,000	8,000	27,0%
Désendetttement (4)-(8)	3,349	0,000	-	3,349	1,975	0,000	0,000	1,975	-41,0%
Encours de la dette au 31/12 (9)	134,969	0,000	0,000	134,969	132,999	0,000	0,000	132,999	-1,5%
Encours fonds de soutien (10)	6,794	0,000	0,000	6,794	5,436	0,000	0,000	5,436	-20,0%
Taux d'endettement [(9)-(10)]/(1)	160%	0%	-	159%	156%	0%	0%	155%	-2,6%
Capacité de désendetttement [(9)-(10)]/((3)) (en années)	18,3	0,0	-	18,7	21,9	0,0	0,0	22,3	19,5%

1. LA STRUCTURE DU CFU 2024 - BUDGET PRINCIPAL

1.1 Les résultats comptables 2024 (en M€)

FONCTIONNEMENT			
OPÉRATIONS RÉELLES			
Charges de Personnel	45,350	Fiscalité	50,490
Dépenses de gestion	18,460	Intercommunalité (1)	15,657
Frais financiers	7,300	Dotations de l'Etat (2)	5,383
Subventions versées	5,016	Produits de gestion	4,364
		Participations reçues	3,669
		Produits financiers	2,000
		Cessions d'actifs	2,592
Sous-total	76,126	Sous-total	84,155
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Amortissements et Provisions	2,436	Reprises sur amortissements	0,137
Amortissements des charges à répartir	3,047	Reprises provisions	0,108
Cessions d'actifs (VNC et + value)	2,593	Quote-part subventions transférées	0,067
		Travaux en régie	0,387
		Cessions d'actifs (VNC et - value)	0,001
Sous-total	8,077	Sous-total	0,700
DEPENSES DE L'EXERCICE	84,203	RECETTES DE L'EXERCICE	84,856
		Excédent de fonctionnement reporté 2023	0,883
TOTAL DES DEPENSES	84,203	TOTAL DES RECETTES	85,738
		Excédent de fonctionnement 2024	1,536

INVESTISSEMENT			
OPÉRATIONS RÉELLES			
Dépenses d'équipement	11,589	Emprunt	8,000
Remboursement de la dette	9,975	Subventions d'investissement	1,981
Opérations sous mandat ou pour tiers	0,277	Dotations (FCTVA, Taxe d'aménagement)	1,399
		Immobilisations financières et autres	0,318
		Opérations sous mandat ou pour tiers	0,192
Sous-total	21,841	Sous-total	11,891
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Reprises sur amortissements	0,137	Amortissements et Provisions	2,436
Reprises provisions	0,108	Amortissements des charges à répartir	3,047
Quote-part subventions transférées	0,067	Cessions d'actifs (VNC et + value)	2,593
Travaux en régie	0,387		
Cessions d'actifs (VNC et - value)	0,001		
Sous-total	0,700	Sous-total	8,077
DEPENSES DE L'EXERCICE	22,541	RECETTES DE L'EXERCICE	19,967
Déficit d'investissement reporté 2023	3,740	Affectation du résultat 2023	1,425
TOTAL DES DEPENSES	26,281	TOTAL DES RECETTES	21,393
Déficit d'investissement 2024	-4,888		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	110,484	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	107,131

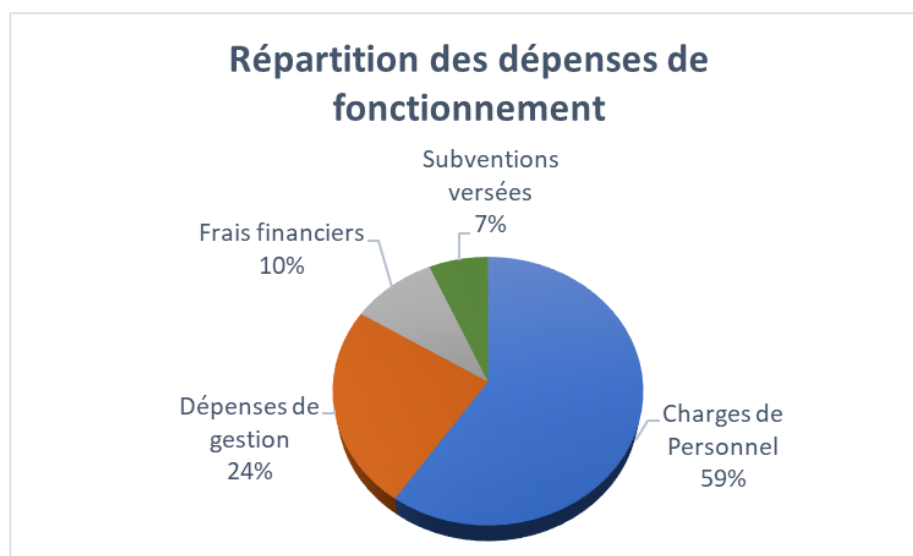
EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE	-3,353
RESTES à RÉALISER	
Solde section fonctionnement	-0,027
Solde section investissement	3,768
RÉSULTAT CUMULÉ	0,389

(1) suite à une majoration induite, le montant de la DSC est retraité et minoré de 97 697 € par rapport au montant figurant dans le CFU

(2) suite à une minoration induite, le montant de la DSU est retraité et majoré de 97 697 € par rapport au montant figurant dans le CFU

1.2 La répartition des dépenses et des recettes par poste

1.2.1 Les postes de la section de fonctionnement

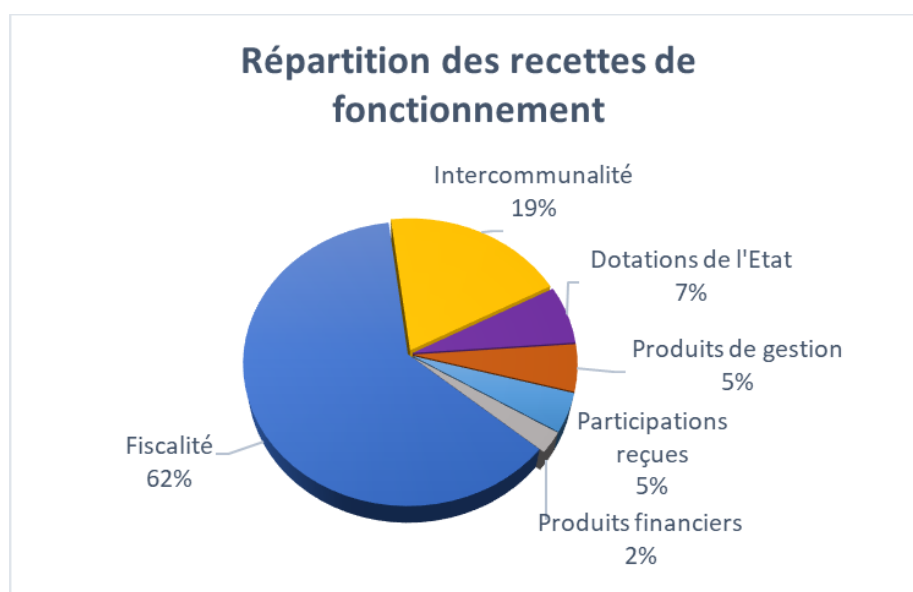


Avec 59 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit 45,350 M€, les charges de personnel restent le 1^{er} poste de dépenses de la Collectivité mais, comme l'année précédente se situent en dessous de la moyenne de la strate qui atteint 60,5 %.

Les dépenses de gestion courante essentiellement constituées des charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 18,460 M€ et représentent 24 % du budget de fonctionnement.

Le poids des intérêts de la dette est de 10 %, toujours très élevé bien qu'en légère baisse par rapport à 2023.

Enfin, 7 % des dépenses sont versées sous forme de subventions à des tiers dont le CCAS.

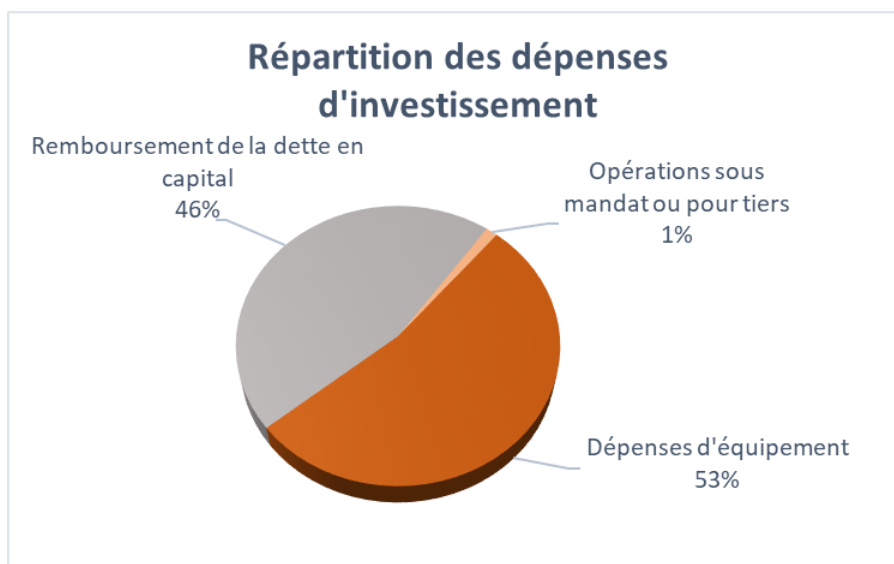


La fiscalité (hors fiscalité reversée) est la principale ressource de la Ville avec 62 % des recettes réelles de fonctionnement.

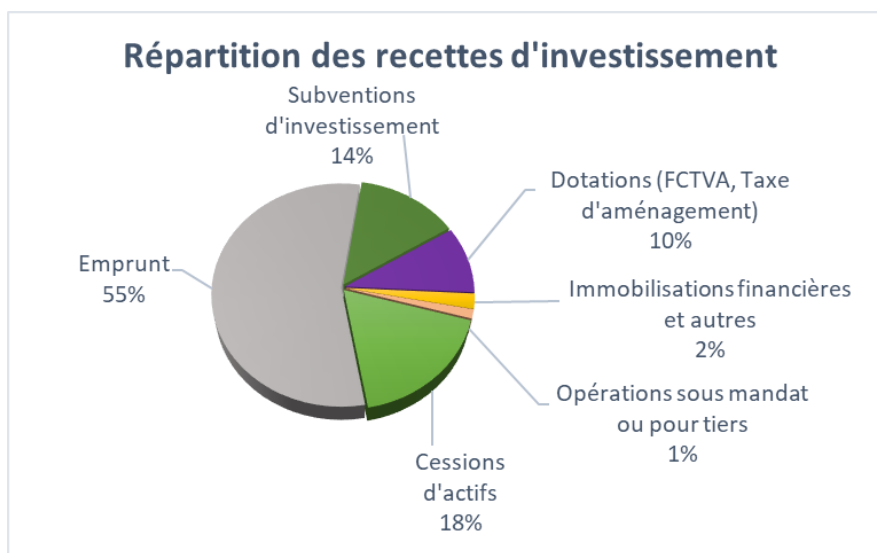
La fiscalité reversée par la Métropole, à travers l'Attribution de Compensation (AC), la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC), représente un apport de financement de 19 %, lié pour partie aux compétences transférées entre la Ville et l'EPCI.

Avec 7 % de contribution, la part des dotations de l'Etat au financement des dépenses de fonctionnement reste faible, la Dotation Globale de Fonctionnement est stable à 84 € par habitant contre 200 € par habitant pour la moyenne de la strate.

1.2.2 Les postes de la section d'investissement



Les annuités en capital des emprunts remboursées en 2024 ont pesé pour 46 % dans le budget d'investissement, une part encore trop importante. Les dépenses d'équipement représentent 53% des dépenses réelles d'investissement.



Les montants d'emprunts contractés au cours de l'exercice 2024 ont constitué au global 55 % des ressources disponibles pour financer les dépenses d'équipement. Les subventions obtenues des partenaires de la Ville représentent 14 % des recettes d'investissement et le produit issu du patrimoine cédé, 18 %.

2. L'ÉVOLUTION DES DONNÉES DU CFU 2024 – BUDGET PRINCIPAL

2.1 L'évolution de la section de fonctionnement

Entre 2023 et 2024, les recettes de fonctionnement (hors cessions) augmentent moins vite que les dépenses de fonctionnement (hors travaux en régie), créant un effet de ciseau, à l'origine d'un repli de l'épargne brute.

2.1.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

(en M€)	CA 2023	CA 2024	Évolutions	
Charges de Personnel	43,847	45,350	1,503	3,43%
Dépenses de gestion	16,726	18,460	1,734	10,37%
Frais financiers	8,262	7,300	-0,962	-11,65%
Subventions versées	4,792	5,016	0,224	4,68%
	73,627	76,126	2,499	3,39%
<i>Hors travaux en régie</i>	73,238	75,739	2,501	3,41%

Les dépenses réelles de fonctionnement affichent une hausse de 2,499 M€, soit + 3,39 % par rapport à 2023, du fait de la progression des charges de personnel et des dépenses de gestion.

Leur taux de réalisation est de 99,17 %.

- **Les charges de personnel**

En 2024, les charges de personnel se sont élevées à 45,350 M€, soit une augmentation de 3,43 % par rapport à l'année 2023. Cette hausse s'explique notamment par l'impact des mesures exogènes telles que :

- la revalorisation des rémunérations dans la fonction publique avec l'attribution de 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents fonctionnaires, stagiaires et contractuels dont le coût annuel s'élève à 0,375 M€,
- l'effet de report de l'augmentation de la valeur du point d'indice de 1,5 % ainsi que la revalorisation indiciaire en faveur de certains agents des catégories C et B, mesures gouvernementales appliquées à compter du 1^{er} juillet 2023, soit 0,319 M€ pour l'année 2024,

- l'organisation des deux tours d'élections législatives, décidée par un décret du 9 juin 2024, et non prévue au budget primitif, dont le coût total est de 0,070 M€.

En outre, l'impact du glissement vieillesse technicité (avancement d'échelon, avancement de grade, promotion interne et nomination suite réussite à concours) est évalué à 0,314 M€ en 2024.

Enfin, s'agissant de l'impact de la balance des effectifs, le plan de mobilité et de recrutement 2024, établi en septembre 2023 dans le cadre de la préparation budgétaire, a été construit sur la base d'un remplacement pour trois départs en retraite. Or, dans le dernier trimestre 2023, le nombre de départs à la retraite a augmenté de manière particulièrement forte et a concerné des postes pour lesquels le remplacement était incontournable, au regard de la nécessité de service. Ce qui a conduit à une augmentation des charges de personnel de l'ordre de 0,4 M€.

- **Les dépenses de gestion**

Avec 18,460 M€ de dépenses, ce poste augmente de 1,734 M€, soit + 10,37 % par rapport à 2023.

En effet,

- **les charges à caractère général** (chapitre 011), soit 17,174 M€, progressent de 1,983 M€, du fait notamment de :
 - l'impact financier en année pleine des marchés mis en place en septembre 2023 concernant les prestations de nettoyage des locaux, d'une part, et de restauration collective, d'autre part, soit + 1,6 M€ au global,
 - la location des algécos pour l'installation de l'école provisoire des Passons, soit + 0,280 M€,
 - factures de gaz globalement en hausse de 0,175 M€, liées principalement à une augmentation de la consommation,
 - coûts de maintenance plus élevés, soit + 0,103 M€ en raison d'une part, de l'acquisition de nouveaux logiciels informatiques (PELEHAS, LITTERALIS, BatINBOX, DataCore, Webdelib, Sophos...) ainsi que d'une solution de télématique embarquée (Traceur Océan) et, d'autre part, du programme d'entretien des bornes incendies par la SPL l'Eau des Collines, suite au transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI),
 - une programmation de spectacles au COMEDIA plus étoffée, soit + 0,091 M€, induisant un versement plus important de la taxe sur les spectacles, soit + 0,011 M€,

- la hausse des frais d'achat de carburant, conséquence de l'augmentation du prix de la matière première, soit + 0,062 M€,
- l'augmentation du poste « loyer et charges » de 0,063 M€,
- paiement à la Métropole de la redevance sur les dépôts sauvages de 0,059 M€, pour la première année,
- la revalorisation globale de 0,055 M€ des primes d'assurances pour les véhicules (+ 18 %) et dommages aux biens (+ 25 %),

Des majorations atténuées en particulier par :

- un décalage des mandatements sur 2025 de factures d'électricité complémentaires suite à leur réception tardive dans le logiciel financier, pour un montant de 0,498 M€,
 - des économies réalisées sur la facture d'eau, à hauteur de 0,066 M€,
 - la baisse des frais bancaires de 0,051 M€,
 - l'impact de l'adhésion à la centrale d'achat RESAH en matière de télécommunications, soit - 0,036 M€.
- **le reversement** à la Métropole du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (**FPIC**) (partie du chapitre 014) poursuit sa tendance à la hausse, soit + 0,041 M€, pour s'établir à 0,252 M€.
 - **les autres charges de gestion courante** (chapitre 65 hors subventions) qui représentent 1,101 M€ en 2024, diminuent de 0,150 M€ en raison de régularisations comptables sur l'exercice 2023.
 - **les charges spécifiques** (chapitre 67 ex « charges exceptionnelles ») concernent exclusivement des annulations de titres sur exercices antérieurs pour un montant de 0,081 M€, en retrait de 0,140 M€ par rapport à l'année précédente, du fait de l'annulation de deux titres émis en 2022 à l'encontre de la Métropole puis réémis en 2023.

- **Les frais financiers**

Le chapitre 66 affiche une baisse de 0,962 M€ (- 11,65 %) et passent de 8,262 M€ à 7,300 M€ du fait d'une chute des Intérêts Courus Non Echus (ICNE) majorés en 2023 par une régularisation. En effet, ce poste passe de 1,582 M€ à 0,070 M€.

Hors ICNE, les frais financiers sont en hausse de 8,22 %.

En effet, les intérêts courus (payés) augmentent de 0,643 M€ en raison notamment de :

- l'incidence en année pleine de l'emprunt de 5 M€ à échéances trimestrielles, contracté en 2023 auprès de RIVAGE Investment,

- l'évolution des échéances à taux variable des deux emprunts obligataires de 2003 et 2005, fortement impactées par la hausse des taux au cours de l'année 2023 (échéances 2024 fixées en 2023).

Constituant une légère atténuation de ce poste, le montant des swaps qui couvre ces deux emprunts décroît de 0,120 M€.

Enfin, les intérêts réglés au titre de l'emploi des lignes de trésorerie sont en hausse de 0,025 M€.

- **Les subventions versées**

Les subventions de fonctionnement dépassent en 2024 les 5 M€, soit + 0,224 M€ par rapport à l'année précédente, un effort supplémentaire à destination du tissu associatif local à hauteur de 0,180 M€ et, pour le solde, en faveur de l'aide au transport scolaire pour les collégiens et lycéens scolarisés hors commune sur le territoire métropolitain.

2.1.2 Les recettes réelles de fonctionnement

(en M€)	CA 2023	CA 2024	Évolutions	
Fiscalité	49,463	50,490	1,027	2,08%
Intercommunalité	15,686	15,657	-0,029	-0,19%
Dotations de l'État	5,307	5,383	0,076	1,43%
Produits de gestion (hors AMP)	4,944	4,364	-0,580	-11,74%
Participations reçues	3,383	3,669	0,286	8,46%
Produits financiers (hors AMP)	1,476	2,000	0,524	35,52%
	80,259	81,563	1,304	1,62%

Les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'actifs) augmentent de 1,304 M€, soit une évolution de + 1,62 %.

Leur de taux de réalisation est globalement de 98,62 %.

- **La fiscalité**

Ce poste, qui exclut les ressources fiscales versées par la Métropole (AC, DSC, FPIC) analysées ci-après, augmente de 1,027 M€ (soit + 2,08 %) par rapport à 2023 avec des variations différenciées selon la nature de l'imposition :

- **Les impositions directes** : le produit des impositions de taxes foncières bâti et non bâti ainsi que de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS), s'établit à 45,318 M€ en 2024 contre 43,632 M€ en 2023, soit une hausse de 3,86 %.

Cette progression est due à la croissance des bases d'imposition de 4,50 % pour le Foncier Bâti et 19,8 % pour le Foncier Non Bâti avec un recul des bases de THRS de 20,11 %.

L'actualisation forfaitaire pour 2024 de 3,86 %, constatée entre novembre 2022 et novembre 2023, explique en grande partie l'évolution globale de ce poste, compte tenu du poids des bases du Foncier Bâti qui représentent 95,5 % de l'assiette des 3 taxes.

En outre, les taux d'imposition restent inchangés depuis 2014 et n'ont donc pas d'impact sur la hausse du produit fiscal.

- **La Taxe Intérieure sur le Consommation Finale d'Électricité (TICFE)** : la part communale de la TICFE s'élève à 1,077 M€, en baisse de 6,32 % par rapport à 2023.
- **Les Droits de Mutations à Titre Onéreux (DMTO)** : perçus par l'Etat et reversés à la Ville, leur produit (2,060 M€) recule de 22,06 %, conséquence de la chute du nombre de transactions immobilières pour la deuxième année consécutive, un phénomène subi au plan national.
- **La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)** : elle vise à taxer les afficheurs de supports publicitaires, d'enseignes et de préenseignes dans le cadre du Règlement Local de Publicité (RLP). En constante augmentation ces dernières années dans une démarche d'optimisation des recettes, son produit atteint 1,383 M€ en 2024 contre 1,229 M€ en 2023, soit + 12,52 %.
- **La taxe de droit de place** : son produit passe de 0,426 M€ à 0,465 M€.
- **La taxe sur les pylônes** : elle est en hausse de 9,79 % et passe à 0,052 M€.
- **La taxe sur les terrains constructibles** : le montant perçu en 2024 s'élève à 0,135 M€ contre 0,336 M€ en 2023.

- **Les recettes en provenance de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Elles sont en légère baisse de 0,029 M€ soit - 0,19 % et se déclinent comme suit :

- **l'Attribution de Compensation (AC)** : en l'absence de transferts de compétences entre la Ville et la Métropole, l'Attribution de Compensation 2024 est stable.

- **la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) :** le montant alloué à la Ville d'Aubagne par délibération du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 pour l'année 2024, s'élève à 0,773 M€ contre 0,453 M€ pour la dotation 2023. Suite à une erreur de titrage, le montant affiché dans le CFU est majoré de 0,098 M€, correspondant au dernier douzième d'encaissement de la Dotation de Solidarité Urbaine.
- **le FPIC :** son produit de 0,483 M€ en 2024 perd 0,142 M€ du fait de l'impact sur les communes du dispositif de sortie progressive du bénéficiaire du FPIC de la Métropole depuis 2023, mais également, de l'application dérogatoire d'un coefficient de répartition du FPIC en faveur de la Métropole, supérieur au coefficient d'intégration fiscale.
- **les conventions de gestion (partie du chapitre 70) :** ce poste affiche 0,733 M€ en 2024 en diminution de 21,6 % (soit - 0,203 M€) par rapport à 2023.

En effet,

- le produit issu de la dernière année d'exécution de la convention dite « tramway » recule du fait d'une hausse importante des remboursements en 2023 au titre de rattrapages,
- l'exécution partielle des conventions de mutualisation en attente de redéfinition du périmètre des dépenses remboursables par la Métropole, a occasionné une perte de recettes.

Toutefois, de nouveaux flux de remboursements ont été mis en œuvre en 2024.

Il s'agit de :

- la convention de délégation de compétence entre la Ville d'Aubagne et la Métropole au titre de la compétence « entretien de la voirie supportant la circulation d'un transport collectif en site propre ». Cette convention vient remplacer la convention « tramway ».
 - un protocole transactionnel visant à régler les dépenses effectuées par la Ville en 2023 en lieu et place de la Métropole, pour l'entretien de la voirie supportant la circulation d'un transport collectif en site propre,
 - une convention pour mise à disposition à 50 % d'un agent municipal auprès de la Métropole entre 2019 et 2023, dans le cadre de la compétence Enseignement Supérieur Recherche exercée par celle-ci.
- **la dette récupérable en intérêts :** la Métropole rembourse la quote-part de dette liée aux transferts de charges vers l'EPCI pour lesquels les emprunts de la Ville n'ont pu être également transférés. Le remboursement en 2024 est de 0,052 M€ contre 0,057 M€ en 2023.

- **Les dotations de l'État**

Elles s'établissent à 5,383 M€, globalement en hausse de 1,43 % par rapport à 2023 et concernent :

- **la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** qui augmente de 1,06 % :

(en M€)	CA 2023	CA 2024	Évolutions	
Dotation forfaitaire	2,458	2,451	-0,007	-0,27%
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale*	1,172	1,257	0,085	7,24%
Dotation nationale de péréquation	0,362	0,325	-0,036	-10,00%
	3,991	4,034	0,042	1,06%

* le montant de la DSU en 2024 est retraité et majoré de 97 697 € par rapport au montant figurant dans le CFU.

Il est ainsi conforme à son montant notifié qui aurait dû être réellement titré.

- **le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)** qui diminue de 0,076 M€ à 0,056 M€,
- **les autres dotations et compensations** qui totalisent 1,294 M€ en 2024 contre 1,240 M€ en 2023, soit une augmentation de 4,36 %, du fait de :
 - un versement plus important de la compensation au titre des exonérations de taxes foncières (+ 0,040 M€), qui s'élève à 1,203 M€,
 - dynamisme de la dotation pour les titres sécurisés qui atteint 0,080 M€ contre 0,066 M€ notifié l'année précédente,
 - la relative stabilité (+ 121 €) de la dotation de recensement autour de 0,009 M€.

- **Les produits de gestion (hors AMP)**

Ils regroupent les recettes constatées sur les chapitres 70 (hors les conventions de gestion avec la Métropole), 75, 77 (hors cessions d'actifs), 78 et 013.

Ils régressent de 0,580 M€ (soit - 11,74 %) pour s'établir à 4,364 M€ avec des évolutions différenciées selon les chapitres budgétaires.

- **Les atténuations de charges (chapitre 013)** sont en net retrait de 47,73 % soit - 0,271 M€ en raison d'importants remboursements en 2023 sur rémunérations et charges sociales de personnel dans le cadre de l'assurance statutaire,
- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)** passent de 1,202 M€ à 0,902 M€, une baisse de près de 25 % du fait notamment de montants d'avoirs sur factures et d'astreintes d'urbanisme moins conséquents ainsi que de la réémission exceptionnelle en 2023 d'un titre de taxe foncière à l'encontre de la Métropole (cf.

2.1.1 « les dépenses de gestions-charges spécifiques » p12). En revanche, le revenu des immeubles est en augmentation.

- **Les reprises sur amortissements et provisions (chapitre 78)** à hauteur de 0,120 M€ en 2023 constituaient une ultime réalisation sur ce chapitre au titre de l'application du régime des provisions semi-budgétaire.
- **Les produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70 hors conventions de gestion traitées supra)** sont en hausse globalement de 4,16 % en raison notamment de l'application de la nouvelle convention avec le CCAS qui distingue comptablement des flux de dépenses et de recettes avec l'établissement au lieu d'un solde comme précédemment, soit + 0,356 M€. Par ailleurs, les redevances liées à l'utilisation du domaine public reculent de 0,122 M€, le produit des concessions de 0,054 M€. Enfin, jusqu'en août 2023, les frais de repas pour la Résidence Personnes Agées et le Foyer St Thomas étaient avancés par la Ville et remboursés par ces derniers, soit une diminution de recettes de 0,176 M€ sur 2024, correspondant à une suppression d'une dépense de même montant.
- Enfin, **les produits spécifiques** (chapitre 77 ex « produits exceptionnels ») non compris les cessions d'actifs, se limitent à une annulation de titre de 76,70 €.

- **Les produits financiers (hors AMP)**

Le montant des produits financiers (hors dette récupérable remboursée par la Métropole) en 2024 progresse de 35,52 % (soit + 0,524 M€) en raison de l'impact de la hausse des taux variables en 2023 (échéances 2024 fixées en 2023) sur les 2 swaps.

- **Les participations reçues**

Elles s'élèvent à 3,669 M€, en hausse de 0,286 M€, soit + 8,48 %. Elles proviennent de l'État, des collectivités territoriales mais également de divers organismes.

(en M€)	CA 2023	CA 2024	Évolutions
Département	0,380	0,523	0,143
État	0,253	0,328	0,075
Région	0,104	0,125	0,020
Europe	0,062	0,000	-0,062
CAF	2,576	2,616	0,041
CITEO		0,045	0,045
La Sophia		0,019	0,019
COJO		0,010	0,010
STAPS		0,003	0,003
CROUS	0,007		-0,007
	3,383	3,669	0,286

- En dehors de la **Caisse d'Allocations Familiales**, le **Département** reste le 1^{er} partenaire financier de la Ville avec 0,523 M€ versé en 2024, une aide renforcée par rapport à l'année précédente en matière d'insertion professionnelle, d'une part, et culturelle, d'autre part.
- Avec 0,328 M€ de participation de fonctionnement, **l'État** confirme son soutien financier par l'attribution, en 2024, d'une subvention de 0,200 M€ sur la base de l'article L.2335-2 du CGCT qui dispose que « des subventions exceptionnelles peuvent être attribuées par arrêté ministériel à des communes dans lesquelles des circonstances anormales entraînent des difficultés financières particulières ».
- **La Région** participe à hauteur de 0,125 M€ en 2024 correspondant essentiellement au remboursement de la Collectivité pour la fréquentation des équipements sportifs municipaux par les lycées.
- Concernant les **autres organismes financeurs** de projets de fonctionnement, la Caisse d'Allocations Familiales reste un acteur incontournable dans le domaine de la petite enfance.

2.2 L'évolution de la section d'investissement

2.2.1 Les dépenses réelles d'investissement

(en M€)	CA 2023	CA 2024	Évolutions	
Dépenses d'équipement	7,300	11,589	4,289	58,75%
Remboursement de la dette en capital	9,649	9,975	0,326	3,38%
Opérations sous mandat ou pour tiers	0,863	0,277	-0,586	-67,88%
	17,811	21,841	4,029	22,62%
<i>Avec travaux en régie</i>	18,200	22,228	4,027	22,13%

Les dépenses réelles d'investissement augmentent de 22,62 %, une évolution étroitement liée à celle des dépenses d'équipement.

Leur taux de réalisation est de 72,55 % du fait, d'une part, du glissement sur l'exercice 2025 de 2,936 M€ de crédits engagés faisant l'objet de restes à réaliser et, d'autre part, d'un décalage de démarrage du chantier de l'école des Passons en raison de fouilles archéologiques menées sur site.

- **Les dépenses d'équipement**

Ces dépenses augmentent de 4,289 M€ par rapport à 2023, soit + 58,75 %.

Rattaché à un Plan Pluriannuel d'Investissement et géré en AP/CP, ce poste (hors attribution de compensation d'investissement pour un montant de 0,016 M€) varie chaque année en fonction de la progression des chantiers (cf. les réalisations par programme ci-dessous).

			AP	CP		
			Montants votés	Réalisés antérieurs 2024	Réalisés 2024	Total réalisés
			(en M€)			
2016	PRO04	Équipements sportifs	3,417	3,416	0,000	3,416
2016	PRO06	Réhabilitation du patrimoine	3,436	3,432	0,001	3,433
2016	PRO14	Matériels services et informatique	3,554	3,485	0,069	3,554
2017	PRO02	Restauration patrimoine	0,324	0,323	0,001	0,324
Sous-total 1			10,731	10,656	0,071	10,727
2022	1	Rénovation et aménagement du patrimoine bâti existant	5,814	2,559	1,778	4,337
2022	2	Modernisation et aménagement durable de l'espace public	3,930	1,704	1,833	3,537
2022	3	Rénovation énergétique	6,862	1,551	2,389	3,939
2022	4	Ville et bâtiments intelligents et numériques	2,057	0,941	0,703	1,643
2022	5	Actions et acquisitions foncières	2,479	1,932	0,506	2,438
2022	6	Gestion du Parc véhicules et moyens techniques des services	3,416	0,997	1,411	2,407
2022	7	Protection de l'espace public	2,300	0,358	0,624	0,983
2022	8	Équipements nouveaux	19,399	0,911	2,223	3,134
2023	9	Restauration patrimoine	0,128	0,014	0,036	0,050
Sous-total 2			46,385	10,966	11,502	22,468
TOTAL (1+2)			57,116	21,622	11,573	33,195

Les investissements de la Ville d'Aubagne s'inscrivent dans une démarche écologique, intégrée à chaque projet au travers d'une recherche d'optimisation de la consommation énergétique, du respect de l'environnement et de la réduction de l'empreinte carbone.

Les principales opérations engagées sur l'exercice 2024 sont les suivantes :

➤ **N° 1/2024 : RÉNOVATION AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE BÂTI EXISTANT, 1,778 M€**

• **N° 1.1 RÉNOVATION ET AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE BÂTI EXISTANT – ÉCOLES : 0,462 M€**

- **Études techniques** diverses et publications pour les bâtiments scolaires et petite enfance, repérage amiante avant travaux du plan de rénovation des sanitaires,
- **Études diagnostic et aménagement des cours des crèches MAC**, création d'ilots de fraîcheur,
- **Plan rénovation École Paul Éluard** : Travaux de réfection des faux plafonds,
- **École Camp Major 1** : Travaux de démolition et création d'un nouveau local chaufferie – Installation d'une nouvelle chaudière (p3 exploitant) – Création d'une jardinière en clôture dans le cadre de l'aménagement du local chaufferie,
- **École Beudinard maternelle Louise Michel** : Travaux d'amélioration de l'installation photovoltaïque,

- **École Chaulan** : Dans le cadre de la rénovation de la salle dite « Château », fourniture et pose de rideaux,
- **École Bernard Palissy** : Poursuite des travaux de rénovation de 2 blocs sanitaires et d'une salle de classe, plomberie, installation des éléments sanitaires, réfection des faïences, des sols, travaux d'aménagement des cloisons, faux plafonds et mise en peinture. Réfection électrique des luminaires,
- **École Victor Hugo** : **Plan de rénovation des sanitaires**, réfection de la toiture, aménagement des cloisons, faux plafonds et mise en peinture, installation des équipements plomberie et sanitaires, réfection électrique et trappe de désenfumage,
- **École Marie Mauron** : **Plan de rénovation des sanitaires**, réfection de l'étanchéité, aménagement des cloisons, faux plafonds et mise en peinture, installation des équipements plomberie et sanitaires, réfection électrique. Création WC PMR et portes tierces dans le cadre de la mise en accessibilité. Réfection de l'alarme incendie,
- **École Nelson Mandela ROMARINS** : **Plan de rénovation des sanitaires**, réfection de l'étanchéité, aménagement des cloisons, faux plafonds et mise en peinture, installation des équipements plomberie, faïences et sanitaires, réfection électrique. Création WC PMR et portes tierces dans le cadre de la mise en accessibilité,
- **École Valriant** : **Plan de rénovation des sanitaires**, aménagement des cloisons, faux plafonds et mise en peinture, installation des équipements plomberie, faïences et sanitaires, réfection électrique. Création WC PMR et portes tierces dans le cadre de la mise en accessibilité,
- **École Tourtelle Élémentaire** : **Plan de rénovation des sanitaires**, aménagement des cloisons, faux plafonds et mise en peinture, installation des équipements plomberie, faïences et sanitaires, réfection électrique. Création de WC PMR et portes tierces dans le cadre de la mise en accessibilité. Travaux de sécurité remplacement de la Centrale SSI Alarme,
- **École Nelson Mandela Élémentaire** : **Sécurité** : travaux sur blocs portes CF Sécurité incendie SSI,
- **Crèches Multi-Accueil Garenne et crèches Multi-Accueil Delphine** : travaux d'aménagement extérieur création d'îlots de fraîcheur végétalisés,
- **Crèches Multi-Accueil des Passons**, mise en place d'un portillon.
 - **N° 1.2 RÉNOVATION ET AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE BÂTI EXISTANT – ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : 0,705 M€**
- **Études techniques** diverses sur équipements sportifs, notamment la maîtrise d'œuvre et le contrôle technique dans le cadre des travaux de rénovation du bassin ludique de la Piscine Alain Bernard,

- **Piscine Alain Bernard** : Poursuite des travaux d'hydraulicité du bassin ludique de la Piscine Alain Bernard,
- **Stade De Lattre** : Poursuite des travaux dans le cadre de la clôture clos à vue.
 - **N° 1.3 RENOVATION ET AMENAGEMENT DU PATRIMOINE BATI EXISTANT – EQUIPEMENTS CULTURELS : 0,074 M€**
- **Conservatoire** : Poursuite des travaux de rénovation de l'étage d'accueil, création d'une salle des professeurs, installations des agents au R+2, rénovation de l'escalier.
 - **N° 1.4 RENOVATION ET AMENAGEMENT DU PATRIMOINE BATI EXISTANT – AUTRES BATIMENTS : 0,537 M€**
- **Divers travaux d'études et de contrôles**
- **Mairie annexe (Etat civil) Rénovation du RDC** : Poursuite et fin des travaux de réfection de l'éclairage. Travaux de sécurité, remplacement de l'alarme centrale SSI,
- **Cancellieri Rénovation du clos et du couvert** : Poursuite des travaux tranche 2023 de désamiantage et charpente. Travaux de raccordement ENEDIS et coffret de protection,
- **Hôtel de Ville** : Poursuite des travaux de mise en sécurité de la toiture, création d'un garde-corps,
- **Hôtel de Police Municipale** : Travaux complémentaires d'aménagement de nez de marche et réfection de façade cours extérieure,
- **Espace Art & Jeunesse** : Travaux d'accessibilité PMR par la pose d'équipement adapté,
- **Gymnase et Salle du Bras d'Or** : Travaux de sécurité, réfection du système de désenfumage,
- **Local syndical aux Services Techniques** : Réfection complète des sols.
 - **N° 2/2024 : MODERNISATION AMÉNAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE PUBLIC, 1,833 M€**
 - **N° 2.1 RÉNOVATION ET SÉCURISATION DE LA VOIRIE ET PLACES : 1,150 M€**
- **Divers travaux de voirie** :
 - **Poursuite des travaux d'aménagement d'espace public et de réfection de voirie** : Voirie à l'avenue Pierre Brossolette, aménagement de barrière en bois avenue Antide Boyer et Parc en Ciel, réfection des bordures d'arbres au cours Foch, au cimetière des Passons, aménagement de bordures à l'impasse de la Pépinière,

- **Programme de voirie pluviale** à l'avenue des Goums, sécurisation des marches et dépose de bancs au parc Bernard Palissy,
 - **Poursuite de la rénovation voirie** au Grand Pin Vert et chemin de la Croix du Garlaban,
 - **Chemin des Solans**, aménagement de trottoirs et de la chaussée,
 - **Centre-ancien**, aménagement de l'espace public sur le parcours touristique et sécurisation des voiries et places en hyper centre-ville,
 - **Chemin de la Sabatière**, aménagement de la voirie,
 - **Parvis du Cours Foch**, aménagement de l'espace public piétonnier réfection des sols et des trottoirs,
 - **Rue de la République** : Depuis le Bd Jean Jaurès jusqu'au Cours Beaumont : Programme d'aménagement de la voirie, des trottoirs et aménagement paysager,
 - **Chemin du Petit Pin Vert**, aménagement de la voirie,
 - **Chemin de ceinture**, réfection de trottoirs en enrobé,
 - **Allée des Pins parvis de la Crèche de la Garenne**, rénovation de la voirie et parking,
 - **Parking des Solans** : Aménagement de la voirie et de l'espace public par la création d'un parking avec un aménagement paysager,
 - **Travaux de signalisation horizontale**, passage piéton en centre-ville,
 - **Différents travaux de réfection ponctuelle d'enrobé** sur chaussées et trottoirs et travaux d'installation de panneaux, de signalisations de police et de mobiliers urbains.
- **N° 2.4 AMÉNAGEMENT ET CRÉATION PARCS ET JARDINS : 0,682 M€**
- **Amélioration des réseaux d'arrosage, débroussaillage** des parcelles communales faisant l'objet d'OLD (Obligations Légales de Débroussaillage), réfection des marches en bois du parc Jean Moulin, sécurisation des marches au parc Bernard Palissy et réfection de barrières au Parc en Ciel.
 - **Végétalisation des cours d'écoles : Aménagement Paysager des cours et abords extérieurs :**
 - École élémentaire Pin Vert,
 - École maternelle Pin Vert,
 - École élémentaire La Perussonne,
 - École maternelle Bernard Palissy,
 - École maternelle Louise Michel à Beudinard,
 - École élémentaire La Tourtelle,
 - École maternelle Paul Eluard,
 - École élémentaire Paul Eluard,
 - École élémentaire Chaulan,
 - École maternelle Valriant,

- **Aménagements Paysagers de l'Espace Public rénové :**
 - **Parking des Solans** : Création et mise en place du système d'arrosage des plantations,
 - **Rue de la République** : Plantations de végétaux dans le cadre de l'installation de jardinières sur l'espace public aménagé.

- **N° 3/2024 : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, 2,389 M€**

- **N° 3.1 ECLAIRAGE PUBLIC : 1,914 M€**
- **CREM** vandalisme G3,
- **CREM** travaux neufs d'éclairage G4.

- **N° 3.2 CHAUFFAGE : 0,331 M€**
- **Marché d'exploitation des installations de génie climatique,**

- **Audits énergétiques dans 6 bâtiments communaux :**
 - Groupe scolaire Paul Eluard,
 - École Chaulan élémentaire, CIO et logement,
 - École élémentaire Beaudinard,
 - École maternelle La Garenne,
 - Centre aéré les Espillières,
 - Bâtiment la Vassale.

- **N° 3.3 ECONOMIE ENERGIE : 0,144 M€**
- **Mise en place de la gestion technique du bâtiment (GTB) dans 10 Groupes Scolaires** dans le cadre de la régulation des équipements de chauffage et contrôle des températures :
 - Ecole Paul Eluard,
 - Ecole Pin Vert,
 - Ecole La Tourtelle,
 - Ecole Victor Hugo,
 - Ecole Beaudinard,
 - Ecole Camp Major 2,
 - Ecole Chaulan,
 - Ecole La Garenne,
 - Ecole Marie Mauron,
 - Ecole Mermoz,

- **Espace des Libertés (EDL)** : travaux de réfection dans le cadre des économies d'énergie.

➤ **N° 4/2024 : VILLE ET BÂTIMENTS INTELLIGENTS ET NUMÉRIQUES, 0,703 M€**

• **N° 4.1 PLAN NUMERIQUE ECOLE : 0,194 M€**

- Dotation de valises et de tablettes (en moyenne 1 valise pour 4 classes), vidéoprojecteurs.

• **N° 4.2 EQUIPEMENTS INFORMATIQUES : 0,509 M€**

- Maintenance et évolution des réseaux informatiques,
- Maintenance et renouvellement du parc informatique et téléphonie fixe et mobile,
- Licences informatiques,
- Acquisition de matériels, logiciels et maintenance pour :
 - la caisse de la piscine,
 - la gestion des cimetières,
 - les traceurs de véhicules,
 - la gestion des délibérations,
- Renforcement de la sécurité du système d'information.

➤ **N° 5/2024 : ACTIONS ET ACQUISITIONS FONCIÈRES, 0,506 M€**

• **N° 5.1 ACQUISITION DU SITE SAFER CAMP DE LAMBERT : 0,005 M€**

- Domaine de Camp de Lambert dans le cadre de l'installation des agriculteurs, réfection des sanitaires.

• **N° 5.2 ACQUISITIONS IMMOBILIERES : 0,502 M€**

- Acquisition du droit au bail commercial 2 bd Jean Jaurès dans le cadre de la redynamisation du centre-ville,
- Acquisition de la Maison de quartier centre-ville au 14 avenue Jeanne d'Arc.

➤ **N° 6/2024 : GESTION DU PARC VÉHICULES ET MOYENS TECHNIQUES DES SERVICES, 1,411 M€**

- Achat de 2 véhicules d'occasion et 1 neuf pour la Police Municipale,
- Achat de 2 véhicules utilitaires d'occasion, 1 véhicule utilitaire neuf, 1 fourgon d'occasion, 3 Master neuf, 7 citadines d'occasion,
- Gros équipements pour les véhicules du Parc Auto,
- Matériels entretien bâtiments, gymnases, voirie, espaces verts, propreté,
- Acquisition et installation sonorisation, lumière, vidéo à l'Espace des Libertés,

- Equipements des Directions et des Services en divers matériels nécessaires à leur fonctionnement.

➤ **N° 7/2024 : PROTECTION DE L'ESPACE PUBLIC, 0,624 M€**

- Extension du réseau de vidéoprotection,
- Remplacement pour obsolescence de caméras de vidéoprotection,
- Travaux dans le cadre de la gestion DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie).

➤ **N° 8/2024 : ÉQUIPEMENTS NOUVEAUX, 2,223 M€**

• **N° 8.1 ECOLES : 1,795 M€**

- **Création du Pôle Éducatif des Passons,**
 - Diverses études dont études de maîtrise d'œuvre + cuisiniste et travaux d'installation d'une école provisoire,
 - Travaux de démolition de l'ancienne école et d'installation de modules pour l'école provisoire (scolaire et restauration). Travaux d'aménagement des extérieurs (cours).

• **N° 8.2 PETITE ENFANCE : 0,428 M€**

- **Extension de la crèche de la Garenne :** études techniques, maîtrise d'œuvre et fin des travaux.

➤ **N° 9/2024 : RESTAURATION PATRIMOINE COMMUNAL, 0,036 M€**

- Acquisition de matériel de conditionnement pour les archives,
- Dépose, transport au CICRP et étude préalable à la restauration de deux tableaux : la Décollation de Saint Jean-Baptiste signé du peintre Pierre Bedeau (1695) et les Disciples d'Emmaüs anonyme (XVIIe siècle),
- Lancement de l'étude préalable (diagnostic historique, patrimonial et technique, étude stratégique, estimation des coûts selon 3 scénarii) aux travaux de conservation-restauration du Monument aux morts,
- Lancement des travaux de restauration du Monument de Jean-Baptiste Chaulan.

• **Le remboursement de la dette en capital**

Il s'élève à 9,975 M€ en 2024 contre 9,649 M€ en 2023, soit une hausse de 0,326 M€, la Ville continuant à emprunter pour financer ses investissements.

Toutefois, avec un emprunt mobilisé sur l'exercice, inférieur au remboursement annuel de la dette en capital, le désendettement de la Ville se poursuit en 2024 et s'élève à 1,975 M€.

- **Les opérations sous mandat ou pour compte de tiers**

Elles concernent, d'une part, la convention avec la Métropole dite TTMO (Transfert Temporaire de Maîtrise d'Œuvre) pour un montant résiduel de 0,035 M€ de dépenses réalisées pour le compte de l'EPCI et, d'autre part, les travaux effectués sur des logements frappés de péril, à hauteur de 0,243 M€.

Ce type d'opérations donnent lieu à remboursements par les tiers intéressés (cf. recettes infra).

2.2.2 Les recettes réelles d'investissement

(en M€)	CA 2023	CA 2024	Évolutions	
Emprunt	6,300	8,000	1,700	26,98%
Subventions d'investissement	3,243	1,981	-1,262	-38,92%
Dotations (FCTVA, Taxe d'aménagement)	1,609	1,399	-0,210	-13,07%
Immobilisations financières et autres	0,000	0,318	0,318	
Opérations sous mandat ou pour tiers	0,693	0,192	-0,501	-72,23%
Cessions d'actifs	1,829	2,592	0,764	41,77%
	13,674	14,483	0,809	5,91%

Leur taux de réalisation est de 56,58 % (hors dotation en réserve ou 1068) et 26,19 % des crédits votés sont reportés sur l'exercice suivant, au titre de restes à réaliser.

- **L'emprunt**

La prévision d'emprunts de l'exercice 2024 de 8 M€ a été mobilisée en totalité par la souscription de trois contrats de prêts à taux variables :

- 4 M€ auprès d'Arkéa Banque Entreprise et Institutionnels, remboursable sur 25 ans, au taux de l'EURIBOR 12 mois + 1,26 %,
- 2 M€ auprès de la Banque Postale sur 20 ans et 3 mois, au taux de l'EURIBOR 12 mois + 1,24 %,
- 2 M€ auprès de la CEPAC, sur 20 ans, au taux de l'EURIBOR 12 mois + 1,45 %.

- **Les subventions d'investissement**

Globalement, ce poste affiche une baisse de 38,92 % (soit - 1,262 M€), sachant que 49 % des subventions notifiées font l'objet de restes à réaliser.

(en M€)	CA 2023	CA 2024	Évolutions	
État	0,351	0,159	-0,191	-54,62%
Région	0,103	0,104	0,000	0,18%
Département	2,208	0,359	-1,848	-83,72%
Divers	0,003	0,656	0,653	20833,79%
Amendes de police	0,578	0,703	0,124	21,46%
	3,243	1,981	-1,262	-38,92%

- **L'État** : les subventions reçues en 2024 ont permis de financer les projets suivants :
 - l'accessibilité PMR/Agenda ADAP pour 0,085 M€,
 - le SNEE (Socle Numérique dans les Ecoles Elémentaire) pour 0,064 M€,
 - la « décollation de Saint Jean-Baptiste » et « Les Disciples d'Emmaüs », financés par la DRAC à hauteur de 0,004 M€,
 - les actions du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) pour 0,001 M€.
 - **La Région** : son soutien a contribué au financement de l'équipement de la Police Municipale 2022-2023-2024 pour 0,104 M€.
- **Le Département** : les subventions accordées ont concerné :
 - le plan de rénovation des écoles dans le cadre du CDDA : 0,102 M€,
 - le déploiement de la vidéoprotection pour 0,094 M€,
 - les travaux de modernisation et d'aménagement durable de la traverse des Coquières pour 0,059 M€,
 - l'amélioration des contrôles d'accès aux bâtiments communaux : 0,044 M€,
 - la réalisation des obligations légales de débroussaillage sur les différentes parcelles communales lieudit Camp de Lambert et avenue de la Couronne des Pins : 0,026 M€,
 - l'aménagement des locaux suite à la création d'une agence postale communale et d'une maison France services : 0,017 M€ (solde),
 - la mise en place de solution de billetterie et contrôle d'accès de la piscine Alain Bernard pour 0,009 M€,
 - les travaux de restauration de deux tableaux " La Vierge du XXe siècle " de Francis Rimbaud et tableau représentant le Port de Marseille d'Edouard Crémieux : 0,003 M€,
 - l'acquisition de matériel et de conditionnement des archives pour 0,002 M€,
 - la modernisation de l'Intranet/Extranet de la Ville d'Aubagne pour 0,002 M€.
- **Divers financeurs**
 - **La Caisse d'allocations Familiales** :
 - Extension du multi-accueil les Ecureuils de Garenne : 0,611 M€,
 - Acquisition matériel informatique : 0,002 M€.
 - **La Fondation du patrimoine** pour la restauration de l'Orgue église Saint Sauveur : 0,036 M€.

- **La Koumia, Association des anciens des goums marocains et des affaires indigènes en France** en faveur de la Restauration de la stèle du Carré des Goumiers : 0,003 M€.

➤ **Les amendes de police** : les amendes de police liées à la circulation routière sont reversées par l'État en fonction du nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de la commune. Elles sont en hausse de 0,124 M€ en 2024, soit + 21,46 %.

- **Les dotations (FCTVA, Taxe d'aménagement)**

➤ La Ville d'Aubagne perçoit le **FCTVA** sur les dépenses d'équipement éligibles à ce fonds au CA N-2. Le montant constaté en 2024 s'élève à 1,051 M€ contre 1,013 M€ l'année précédente.

➤ **La taxe d'aménagement** est due généralement à la suite d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager ou déclaration préalable de travaux). Elle sert à financer les équipements publics (voirie, école...). Elle est reversée par la Métropole Aix-Marseille-Provence à hauteur de 0,348 M€ en 2024, en baisse de 41,60 % par rapport à 2023.

- **Les immobilisations financières et autres**

➤ **La dette récupérable en capital**

Il s'agit de la quote-part de dette en capital remboursée par la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre des transferts de charge sur la base d'un échancier. Ainsi, le montant titré en 2024 comprend l'échéance mise en restes à réaliser en 2023, soit 0,119 M€, à laquelle s'ajoute l'échéance de 2024 soit 0,115 M€, pour un total de 0,233 M€.

➤ **Le remboursement au fonds Covid Résistance**

Il s'agit de la restitution partielle de 0,077 M€ de la participation à hauteur de 0,100 M€ au fonds Covid Résistance, une convention passée en 2020 avec la Région Sud et l'association « Pays d'Aubagne la Ciotat Initiatives ».

➤ **Le remboursement d'avoirs sur factures** pour 0,008 M€.

- **Les opérations sous mandat ou pour compte de tiers**

Elles enregistrent en 2024 essentiellement les remboursements par les tiers dans le cadre des travaux d'urgence des dépenses effectuées par la Commune (cf. dépenses supra) pour un montant de 0,187 M€.

- **Les cessions d'actifs**

En 2024, la Ville d'Aubagne a cédé pour 2,592 M€ d'actifs immobilisés (contre 1,828 M€ en 2023) détaillés comme suit, pour les principales cessions, en fonction de la localisation des parcelles :

- 1,6 M€, lieudit Le Grand Canedel,
- 0,606 M€, 3 immeubles situés 7 rue Bernard Palissy,
- 0,119 M€, avenue de Jouques,
- 0,119 M€, les Espillières Nord,
- 0,081 M€, lieudit Les Petits Mellets.

En outre, la Ville a cédé son droit au bail commercial du local situé 52 Rue de la République pour 0,016 M€.

3. L'ANALYSE DU CFU DES POMPES FUNÈBRES

(En €)

EXPLOITATION			
OPÉRATIONS RÉELLES			
Charges à caractère général (011)	103 384,86	Produits des sces du domaine et ventes (70)	44 928,67
Charges de personnel (012)	128 906,00	Autres produits de gestion courante (75)	101,48
Autres charges de gestion courante (65)	439,49	Reprises de provisions (78)	439,39
Sous-total	232 730,35	Sous-total	45 469,54
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Variation de stocks (042)	0,00	Variation de stocks (042)	93 562,77
Sous-total	0,00	Sous-total	93 562,77
DEPENSES DE L'EXERCICE	232 730,35	RECETTES DE L'EXERCICE	139 032,31
		Excédent de fonctionnement reporté 2023	598 252,98
TOTAL DES DEPENSES	232 730,35	TOTAL DES RECETTES	737 285,29
			Excédent de fonctionnement 2024
			504 554,94

INVESTISSEMENT			
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Variation de stocks (040)	93 562,77	Variation de stocks (040)	0,00
Sous-total	93 562,77	Sous-total	0,00
DEPENSES DE L'EXERCICE	93 562,77	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00
Déficit d'investissement reporté 2023	0,00	Affectation du résultat 2023	0,00
TOTAL DES DEPENSES	93 562,77	TOTAL DES RECETTES	0,00
Déficit d'investissement 2024	- 93 562,77		

TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	326 293,12	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	737 285,29
-----------------------------------	-------------------	-----------------------------------	-------------------

EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE	410 992,17
RESTES à RÉALISER	
Solde section exploitation	- 17 000,00
Solde section investissement	-
RÉSULTAT CUMULÉ	393 992,17

En 2024, le Budget Annexe des Pompes Funèbres présente un **résultat de clôture après restes à réaliser** de 0,394 M€ contre 0,598 M€ en 2023.

Ce budget qui retrace comptablement la partie non externalisée de l'activité funéraire de la Commune est particulièrement impacté en 2024 par la constatation des écritures de stock.

En effet, la **variation de stock** valorise la différence entre le stock initial et le stock final qui font normalement l'objet d'opérations d'ordre de section à section sans influencer sur le résultat.

Toutefois, de manière transitoire et afin de solder les anciens comptes utilisés au titre de la gestion de stock dans la comptabilité du Comptable public, le **stock initial** (ou stock final 2023) se maintient en opérations réelles au sein du chapitre 011, à hauteur de 0,100 M€ (contre 0,186 M€ en 2023).

En baisse, il contribue au recul du montant des **charges à caractère général** de 48,17 %, soit - 0,096 M€.

Considérant par ailleurs que **les charges de personnel** passent de 0,138 M€ à 0,129 M€ en raison d'une refacturation qui intégrait un agent de plus en 2023, la tendance des **dépenses réelles d'exploitation** se confirme avec une baisse de 31,11 %, soit - 0,105 M€.

Quant au **stock final**, constaté en 2023 en recettes réelles d'exploitation (chapitre 013) pour un montant de 0,100 M€, il fait l'objet en 2024 d'une recette d'ordre d'exploitation au chapitre 042 à hauteur de 0,094 M€ ainsi que d'une dépense d'ordre d'investissement à due concurrence au chapitre 040.

Considérant que le produit de la vente des caveaux et des prestations funéraires (chapitre 70) diminue de 43,37 %, **les recettes réelles d'exploitation** baissent de 74,72 %, soit - 0,134 M€.

4. L'ANALYSE DU CFU DU RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN

(En €)			
EXPLOITATION			
OPÉRATIONS RÉELLES			
Charges à caractère général (011)	502 156,38	Produits des sces du domaine et ventes (70)	321 308,60
		Autres produits de gestion courante (75)	116,30
		Produits exceptionnels (77)	259 401,49
Sous-total	502 156,38	Sous-total	580 826,39
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Amortissements (042)	225 721,68	Quote-part subventions transférées (042)	228 343,70
Sous-total	225 721,68	Sous-total	228 343,70
DEPENSES DE L'EXERCICE	727 878,06	RECETTES DE L'EXERCICE	809 170,09
TOTAL DES DEPENSES	727 878,06	Excédent de fonctionnement reporté 2023	0,00
		TOTAL DES RECETTES	809 170,09
		Excédent de fonctionnement 2024	81 292,03
INVESTISSEMENT			
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Quote-part subventions transférées (040)	228 343,70	Amortissements (040)	225 721,68
Sous-total	228 343,70	Sous-total	225 721,68
DEPENSES DE L'EXERCICE	228 343,70	RECETTES DE L'EXERCICE	225 721,68
Déficit d'investissement reporté 2023	0,00	Affectation du résultat 2023	2 293,18
TOTAL DES DEPENSES	228 343,70	TOTAL DES RECETTES	228 014,86
Déficit d'investissement 2024	- 328,84		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	956 221,76	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	1 037 184,95
EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE		80 963,19	
RESTES À RÉALISER			
Solde section exploitation	-	20 000,00	
Solde section investissement	-	20 722,44	
RÉSULTAT CUMULÉ		40 240,75	

Créé en fin d'exercice 2023 suite au transfert, à la Ville, de la compétence métropolitaine en matière de « Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains », le budget annexe du Réseau de Chaleur Urbain retrace les dépenses nécessaires à l'exploitation de l'équipement sous forme d'un marché de maintenance des chaufferies et d'achat de combustibles.

En 2024, il présente pour la première année des réalisations significatives (budget 2023 entièrement reporté) et affiche un résultat de clôture après reports de 0,040 M€, adossé à la réalisation de deux exercices budgétaires.

- **Les opérations réelles**

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 0,502 M€.

Les principales charges d'exploitations concernent :

- les achats de fluides (eau et électricité) pour 0,046 M€,
- les autres charges liées à l'exploitation du Réseau de Chaleur Urbain (frais de téléphonie, honoraires et audit) pour 0,037 M€,
- les prestations de type P1 : achat des combustibles (bois et fioul) pour 0,285 M€,

- les prestations de type P2 : contrôle et entretien des installations pour 0,093 M€,
- les prestations de type P3 : gros entretien et garantie totale pour 0,041 M€.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 0,581 M€ réparti entre le produit de la refacturation du réseau aux abonnés, soit 0,321 M€ et le transfert de l'excédent d'exploitation 2022, dernière année de gestion du réseau par la Métropole, soit 0,259 M€.

- **Les opérations d'ordre**

Les dépenses d'ordre d'exploitation de 0,226 M€ sont constituées des dotations aux amortissements pour 2023 (à titre de rattrapage) et 2024 (mouvement équivalent en **recettes d'ordre d'investissement**).

De même, en **recettes d'ordre d'exploitation/dépenses d'ordre d'investissement**, la quote-part de subventions transférées au compte de résultat concerne les deux exercices budgétaires pour un montant total de 0,228 M€.